

# Les Services de la Garde d'Enfants Embrunais Savinois



## LA GARDE HORS DOMICILE

Pour choisir le mode de garde de votre enfant, la Caisse d'Allocations Familiales vous propose le site Internet : [www.mon-enfant.fr](http://www.mon-enfant.fr)

## LES ÉTABLISSEMENTS "MULTI-ACCUEILS"

Les établissements multi-accueils associent différentes formules d'accueil d'enfants : crèche, halte-garderie, accueil de loisirs. Ils accueillent pendant la journée et de manière régulière ou occasionnelle, des enfants dont les parents travaillent, sont en formation ou en recherche d'emploi.

Ces structures ont pour rôle de pallier au mieux l'absence des parents, mais sans s'y substituer. Il s'agit également d'un lieu permettant à l'enfant de découvrir la vie en collectivité, en appui sur un projet éducatif.

Ils peuvent être publics, gérés par une collectivité territoriale, ou privés, gérés par une association loi 1901, une entreprise...

Les inscriptions sont à effectuer directement auprès des établissements.

*Embrun - Crèche Communale  
Maison de la Petite Enfance  
Espace Delaroche  
05200 Embrun  
Tél : 04 92 43 00 44  
Ouverture du lundi au vendredi de  
7h30 à 18h30 toute l'année*

*Savines-le-Lac - Crèche Les P'tits  
Bouts  
Avenue de la Combe d'Or  
05160 Savines-le-Lac  
Tél : 04 92 44 20 19  
Ouverture du lundi au vendredi de  
7h30 à 18h30 toute l'année*

## LES ACCUEILS SAISONNIERS

Les Haltes Garderies sont des lieux destinés à l'accueil occasionnel des enfants en âge pré-scolaire de 3 mois à 4 ans.

*Les Orres - Halte-Garderie "La Farandole"  
Bois Méant 05200 Les Orres  
Tél : 04 92 52 73 38 (hors saison : 04 92 44 00 40)  
Ouverture tous les jours de 9h00 à 17h00 saison d'hiver (de décembre à avril)*

*Les Orres - Halte-Garderie "Les Pitchounets"  
Centre station 05200 Les Orres  
Tél : 04 92 44 06 74 (hors saison : 04 92 44 00 40)  
Ouverture tous les jours de 9h00 à 17h00 saison d'hiver (de décembre à avril)*

*Réallon - Halte-Garderie "Les Pitchouns"  
Station de Réallon 05160 Réallon  
Tél : 04 92 44 27 41 (hors saison : 04 92 44 23 93)  
Ouverture du lundi au vendredi de 9h00 à 16h30 saison d'hiver (de décembre à avril)*

## LA MICRO-CRÈCHE

La micro-crèche est un compromis entre la crèche collective et l'emploi d'un(e) assistant(e) maternel(le). Il s'agit d'un regroupement de 3 professionnels de la petite enfance qualifiés dans un

même local, salariés de la structure.

Châteauroux-les-Alpes - Micro-crèches "Les petits petons"  
32, rue des Aubergeries 05380 Châteauroux-les-Alpes  
Tél : 04 92 53 62 03  
Ouverture du lundi au vendredi de 7h30 à 19h15 toute l'année

## LES ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S

L'assistant(e) maternel(le) est une personne qui a suivi une formation et reçu un agrément du Conseil Général de son département l'autorisant à accueillir, moyennant rémunération, des enfants à son domicile. Il/elle travaille en général pour plusieurs employeurs particuliers.

L'agrément qu'il/elle a reçu précise le nombre d'enfants et l'âge des enfants que l'assistant(e) maternel(le) est autorisé(e) à prendre en charge.

Cet agrément vous assure qu'il/elle a passé une visite médicale et qu'il/elle a eu des entretiens avec une assistante sociale, un psychologue et un médecin du centre de PMI qui a notamment vérifié les normes de sécurité et d'hygiène de son logement. Ce dernier lui fait d'ailleurs des visites régulières pendant toute la durée de son agrément de 5 ans renouvelables. Enfin cet agrément stipule qu'il/elle doit suivre une formation au cours de ces 5 ans.

### Relais d'Assistant(e)s Maternel(le)s

Un Relais d'Assistant(e)s Maternel(le)s (RAM) propose un soutien et un accompagnement des familles dans la recherche d'un mode d'accueil. Des activités d'éveil et de socialisation peuvent être proposées pour les enfants sous la responsabilité de l'assistant(e) maternel(le) ou du parent.

*Relais des Assistants Maternels Les Farfadets*

*Espace Delaroche*

*Maison des Associations*

*05200 Embrun*

*Tél : 06 33 46 07 62*

*Mardi et vendredi après midi de 14h à 16h toute l'année hors jours fériés.*

## LES CENTRES D'ACCUEIL DE LOISIRS

Les accueils de loisirs s'adressent aux enfants scolarisés (dès l'âge de 4 ans). Les Accueils de loisirs assurent l'accueil collectif des enfants et des adolescents pendant les petites et grandes vacances et le mercredi.

Ils offrent des activités de loisirs diversifiés. Ils sont gérés par des municipalités ou des associations.

*Baratier : Pôle Enfance Jeunesse Les Loulou's - Tél : 04 92 43 47 78 - Accueil le mercredi toute l'année et du lundi au vendredi pendant les vacances scolaires*

*Baratier : V.V. CIE AGF Lou Cabri - Tél : 04 92 44 43 00 - Accueil tous les jours l'été*

*Châteauroux-les-Alpes : ASLH Les Petits Petons - Tél : 04 92 43 60 00 Accueil le mercredi de 8h00 à 18h00 toute l'année*

*Châteauroux-les-Alpes : ASLH Le Castelou - Tél : 04 92 43 60 00 Accueil vacances scolaires du lundi au vendredi de 7h45 à 18h15*

*Embrun : Pôle Enfance Jeunesse - Tél : 04 92 43 14 97 - Accueil le mercredi toute l'année et du lundi au vendredi pendant les vacances scolaires*

Embrun : Espace Vacances Chadenas - Tél : 04 92 43 05 08 - Accueil tous les jours l'été

Embrun : A.C.M. Euroscope - Tél : 04 92 20 69 75 - Accueil tous les jours l'été

Savines-le-Lac : Association Les Pirates du Lac - Tél : 06 42 65 19 63 Vacances scolaires

Savines-le-Lac : ASLH Les P'tits Bouts - Tél : 04 92 44 20 19 du lundi au vendredi pendant les vacances scolaires

## LA GARDE À DOMICILE

Votre enfant est gardé à votre domicile par la personne de votre choix. Vous convenez avec elle des horaires ainsi que des tâches que vous souhaitez lui confier en plus de la garde de votre/vos enfant(s) : préparation des repas, repassage, petit ménage, petites courses... La garde à domicile n'a généralement aucune formation spécifique. En revanche, nombreuses sont celles qui ont une solide expérience de ce métier.

La garde peut être "simple" : vous êtes seul employeur qui ne garde que votre/vos enfants, ou "partagée" : vous vous groupez avec une autre famille pour faire garder vos enfants par une même personne, en alternant le lieu de garde entre votre domicile et le domicile de l'autre famille. Outre le fait de réduire considérablement les frais de garde, cette formule permet à votre enfant de bénéficier de la compagnie d'un(e) camarade. D'un point de vue légal, la garde à domicile relève de la convention collective nationale des salariés du particulier employeur ou de la convention collective de la structure dont elle dépend. Elle peut avoir un lien de parenté avec vous, mais ne peut être ni votre conjoint ni votre enfant.

Pour choisir et recruter votre garde d'enfants, vous pouvez recourir à différents moyens :

- contacter une plateforme ou un organisme agréé de services à la personne
- trouver vous-même cette personne en passant une petite annonce par exemple, vous deviendrez un particulier-employeur, c'est-à-dire que votre garde d'enfants sera votre salarié(e).

Les Organismes Agréés de Services à la Personne (OASP) ont reçu un agrément de l'Etat. C'est pour vous un gage de professionnalisme. Il y a 2 types d'agrément

- pour proposer des services de garde d'enfants de plus de 3 ans, un agrément simple suffit
- pour les enfants de moins de 3 ans, l'organisme doit obligatoirement avoir un agrément qualité.

ADMR de l'Embrunais - Résidence de Lapeyrouse - Rue Pierre et Marie Curie - 05200 Embrun

Tél : 04 92 43 83 17 - Ouverture de lundi au vendredi 8h00 - 12h30

ADMR du Grand Morgon - Résidence de Lapeyrouse - Le Grand Morgon - 05160 Savines-le Lac

Tél : 04 92 43 83 17 - sur RDV

Axéo Services - Hôtel des Cordeliers - Boulevard Pasteur - 05200 Embrun -

Tél : 04 92 43 53 43

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site de l'Agence Nationale des Services à la Personne : [www.servicealapersonne.gouv.fr](http://www.servicealapersonne.gouv.fr)